

En maraîchage, il en va de la pérennité de la filière de recyclage.

Sensibiliser à la propreté des plastiques usagés

Victime de son succès, la filière de collecte et de recyclage des films agricoles usagés (FAU) dans le maraîchage se doit de réduire les taux de souillure des plastiques livrés. Les distributeurs sont en première ligne pour diffuser les bonnes pratiques. Dossier sensible.

Il est déjà derrière nous le temps où coopératives et négoce se mettaient à organiser la collecte de leurs films agricoles usagés (FAU). C'était en 2009 et la filière de récupération et de valorisation des FAU venait d'être lancée. Le succès a été au rendez-vous avec un taux de collecte aujourd'hui de 70 %, voire de 90 % pour les films de maraîchage les plus souillés. Mais les coûts pour ces films-là sont très élevés, au-delà du montant de l'écocontribution. Certes, Adivalor continue à élargir son réseau en ciblant avant tout les départements où les taux de collecte sont inférieurs à 50 %. Mais la priorité aujourd'hui est économique et il s'agit d'accompagner à la diminution du taux de souillure, c'est-à-dire du poids des contaminants (eau, terre, sable,

REPÈRES

Maraîchage : collecte élevée et sale

- **Volume de films agricoles vendus :** 54 000 t (17 000 t en maraîchage, 37 000 t en élevage).
- **Volume de films agricoles usagés (FAU) collectés :** 49 000 t (28 000 t en maraîchage, 21 000 t en élevage), sur un gisement de 70 000 t, soit un taux de collecte de 71 % (plus de 90 % pour les films de paillage très souillés).
- **Taux de souillure moyen :** 44 % (63 % en maraîchage).

végétaux...) rapporté au poids total livré. Pour les distributeurs, c'est un dossier sensible et compliqué, car ils sont pris en étau entre Adivalor qui demande aux recycleurs de durcir leurs conditions de reprise et des agriculteurs qui ne comprennent pas, ou ne veulent pas comprendre, qu'ils aient à payer pour se débarras-

ser de leurs plastiques et qu'ils ont même des pénalités si ces derniers sont trop sales. Alors qu'il n'y a pas beaucoup de filière dans l'industrie où tout est organisé pour le recyclage des déchets...

Diffuser les prescriptions techniques minimales

Sur le sujet, les TC sont en première ligne pour diffuser les bonnes pratiques et évaluer la qualité des films usagés livrés. « Lorsque les films sont très sales et qu'il y aura probablement des pénalités, les techniciens ont intérêt à le dire d'emblée aux agriculteurs, conseille Annick Taulet, chez Arterris. On les incite à être stricts quitte à ce que les producteurs aient une bonne surprise au final. Et en amont, on leur demande de répéter les messages de sensibilisation », notamment la diffusion des bonnes pratiques à la pose et à la dépose des plastiques. « C'est primordial d'y réfléchir dès la pose, insiste Franck Cogneau, ingénieur conception chez Invenio, le centre de recherche et d'expérimentation de la filière fruits et légumes d'Aquitaine. Cela signifie une bonne préparation du sol et un bon réglage des machines. »

A la dépose, il s'agit de diffuser les prescriptions techniques minimales (PTM), c'est-à-dire les taux de souillure maximum acceptés par catégorie de film (de 20 % pour les serres et grands tunnels à 60 % pour les films de paillage). D'autant qu'Adivalor facture des frais complémentaires de nettoyage pour des films qui ont des taux de souillure supérieurs aux limites définies par les PTM. Ce

LE POINT DE VUE DE...

BERNARD LE MOINE, délégué général du Comité des plastiques en agriculture (CPA)



« Viser un retour à l'équilibre à l'horizon 2018 »

« L'écocontribution appliquée sur les prix de vente des produits neufs ne couvre pas les coûts de transport et de recyclage des FAU en maraîchage. Avec un taux de collecte élevé, la filière accuse un déséquilibre financier (-600 000 € en 2014). Les films de maraîchage sont très souillés, puisque le taux de souillure moyen atteint 63 % ! Pour 30 000 t de collecte, les coûts de transport et de

traitement s'élèvent à 1,9 M€ dont 1,2 M€ pour la souillure. Une réduction du taux de souillure de 15 points permettrait d'assurer cet équilibre financier puisque 10 points de gagnés, c'est déjà 6 800 t en moins de collecte et 430 000 € de coûts de transport et de traitement économisés. Passer sous la barre des 50 % de taux de souillure, c'est possible très rapidement.

Les partenaires ont donc validé en 2014 un plan d'actions visant l'équilibre à l'horizon 2018 : accélération du programme Rafu et passage à Rafu 2, modification des conditions de reprise d'Adivalor, augmentation de l'écocontribution (depuis décembre 2014), prolongation de l'aide Ademe qui a été acceptée, et consolidation de la filière avec le lancement de la charte 100 % APE. »



Arterris, par l'intermédiaire d'Annick Taulet, est l'un des premiers distributeurs (avec Natea, Terres du Sud et InVivo) à avoir reçu du CPA, le 30 septembre dernier, le certificat « 100 % APE ». Ce qui lui permet de se prévaloir de son engagement environnemental dans sa communication.

Fiche d'identité

- Collecte de FAU en maraîchage: 550 t dont 42 % de films pour salades.
- Taux de collecte: 85 %.
- Système de collecte (en volume): 1/3 apporté par l'agriculteur, 2/3 enlevé par le recycleur (au-delà de 6 t de FAU par exploitation).
- TC maraîchage: 5.

ANNICK TAULET, CHEF MARCHÉ AGROÉQUIPEMENT
VIGNE-ARBO-MARAÎCHAGE, CHEZ ARTERRIS

« Répéter inlassablement les messages »

« **L**a clé pour réduire les taux de souillure, c'est la sensibilisation. On a communiqué sur le sujet dans les dépôts et les réunions de section annuelles, en faisant venir deux ans de suite Adivalor pour faire une présentation. Pendant plusieurs jours, il y a quelques semaines, les techniciens ont tourné avec deux salariés d'Adivalor chez les principaux maraîchers pour leur expliquer les enjeux. On demande aux techniciens de répéter les messages auprès des producteurs: récolter le film dans de bonnes conditions climatiques (sans pluies récentes), insister sur la qualité de la pose et dépose des films.

Il faut aussi bien faire comprendre, ce qui n'est pas facile, qu'en tant qu'utilisateurs, les maraîchers sont responsables de leurs plastiques usagés. Lorsque l'agriculteur veut se débarrasser de ses FAU, il contacte son TC qui vient établir un contrat en fonction des différentes catégories de films. Cela fait partie aussi de la sensibilisation. Ensuite, soit l'agriculteur les amène directement au centre de recyclage (la Sita de Perpignan pour le bassin maraîcher des Pyrénées-Orientales), soit au-delà de 6 t, le recycleur vient les enlever, sans surcoût. Ensuite, en fonction du lot qui a été traité, il reçoit soit un avoir ou plus souvent une facture, car

nous collectons beaucoup de films de paillage de salades, très souillés. » Enfin, très impliquée dans la filière APE (filière de récupération et de recyclage des PAU), Arterris a choisi d'adhérer à la charte 100 % APE qui stipule que 100 % des plastiques collectés peuvent être recyclés. « Commercialement, ce n'est pas simple, d'autant qu'on est situé à proximité de la frontière espagnole. Mais indirectement, ce positionnement, que l'on affiche clairement dans nos dépôts ou à travers la presse locale, incite à tirer les producteurs vers le haut, en achetant des produits recyclables et responsables. »

sujet concerne principalement les films très souillés issus des cultures maraîchères (paillage, semi-forçage, solarisation...). Les principaux conseils pour éviter ces pénalités? Limiter au maximum la présence de déchets organiques, déposer les films de préférence par temps sec, pour

éviter que le sable ou la terre collent au plastique, et conditionner séparément les différents types de plastique. Ce qui n'empêche pas d'ailleurs des mélanges au niveau des bennes dans les dépôts, ce pourquoi certains distributeurs, comme Arterris, n'ont pas opté pour ce système. Chez Terres

du Sud, Jean-Luc Valleix, animateur de la filière maraîchage, relativise: « Il arrive que quelques bennes, parce que les plastiques apportés ont été mélangés et sont donc indésirables, partent aux enfouissements techniques, mais cela reste peu fréquent. »

► Vulgariser les nouvelles machines de dépose

Au niveau de l'évolution technologique, un prototype de dépose des films au champ sur une culture de carottes a été développé par Invenio, dans le cadre du projet Rafu, qui se termine cette année. Des machines de présérie sont en cours de fabrication. Mais il faudra passer de la présérie à la commercialisation pour aider une majorité d'agriculteurs à basculer d'une technique à l'autre. Un équipementier et un fabricant de matériel se sont déjà manifestés. L'objectif est de transmettre les innovations du projet Rafu auprès des producteurs de carottes dès 2016, puis de melons, d'échalotes et de salades. Le CPA est persuadé que cette nouvelle technique de dépose des plastiques fera bouger les lignes, même si le transfert de technologie risque de prendre quelques bonnes années. D'où l'appel lancé par Pierre de Lépinay, directeur d'Adivalor: « Il faut des acteurs au niveau du terrain pour reprendre ces innovations. » ■

Renaud Fourreaux